

Le Pontife alors régnant était le Pape Léon XII : celui dont Lamennais a pu dire :

“Admirez la dispensation de cette haute Providence qui conduit le monde et veille sur l’Eglise de Jésus-Christ. Des hommes s’émeuvent, se rassemblent pour ébranler le trône du prince des apôtres, pour soustraire à sa puissance les peuples égarés, et sur ce trône elle fait asseoir un pontife dont les vertus et la sagesse profonde rappellent la vertu et la sagesse de Léon Le Grand. Egalement distingué, et par l’inébranlable fermeté de caractère, et par cette douceur persuasive et attirante qui rend presque inutile la fermeté ; qui, à la piété du prêtre et à la science de Dieu, unit la connaissance de l’état du siècle et le génie du gouvernement ; pontife enfin, tel qu’il le fallait pour ranimer la foi et pour relever l’espérance, et qui semble, en ces tristes temps, avoir été donné aux chrétiens comme une preuve vivante de l’immuable fidélité des promesses.”

C’est devant ce Pontife que se présente le Fondateur de notre Congrégation, en Décembre 1825. Mais qu’elle n’est pas, nous pourrions dire sa stupeur, lorsqu’on lui fait entendre que les constitutions qu’il apporte seront *louées* mais non pas approuvées.

Ainsi il faudrait passer par la longue filière de la louange, de l’approbation de l’Institut, de l’approbation, à l’essai, des constitutions, et attendre la lointaine échéance de l’approbation définitive.

Le merveilleux de cette histoire c’est le changement qui s’opère dans l’esprit du Souverain Pontife et de son intervention *personnelle* en faveur des Oblats et nous savons tous par coeur ces mémorables paroles du Saint-Père à l’archiprêtre Adinolphi ; en notre faveur.

“Je veux les favoriser. Choisissez un cardinal parmi les plus doux de la congrégation, pour qu’il soit le *ponent* de cette cause. Allez chez lui de ma part, et dites-lui que mon intention est qu’on ne *loue* pas seulement les règles, mais qu’on les *approuve*.”

C’était au commencement de Janvier 1826 ; un mois et demi plus tard, le 15 février 1826, l’*approbation* était décidée par les